



Communiqué du 2 janvier 2018

Les promoteurs de Val Tolosa reçoivent de la justice leur sixième carton rouge

Après l'arrêté préfectoral de destruction d'espèces protégées, annulé 2 fois, après le projet de multiplexe cinématographique annulé par la CNAC¹, après le référé de juillet dernier qui suspendait les travaux, la justice a **sanctionné une seconde fois le permis de construire** du centre commercial Val Tolosa délivré le 10 septembre 2009.

En effet, ce permis de construire, avait été annulé par la cour d'appel administrative de Bordeaux, le 14 juin 2016 et **le jugement a été confirmé en cassation par le conseil d'Etat**, le 28 décembre 2017.

La justice a le mérite d'être constante et claire dans les décisions rendues.

Unibail-Rodamco, promoteur de Val Tolosa, et leurs indéfectibles alliés sont, à nouveau, renvoyés dans leurs 22 mètres et reçoivent leur sixième carton rouge.

Tout chef d'entreprise et élu responsable, voire tout simple citoyen, auraient renoncé depuis longtemps ou auraient été sommés d'abandonner.

Il n'en est rien. Notre duo, entêté, est bien décidé à bétonner le plateau de la Ménude et à nous imposer ce projet inutile. En prévision de ces annulations, un nouveau permis, copié-collé du précédent, avait été délivré le 5 août 2016. Nouveau permis tout aussi fragile et encore plus entaché d'irrégularités...

Y aura-t-il un ministre, un préfet pour siffler, avec les juges, la fin de la partie ?

Nous restons donc mobilisés et vigilants pour contrer les provocations et les mises devant le fait accompli que nous subissons depuis des années. Nous réagirons à toute nouvelle apparition d'engins et installations de chantier sur le plateau de la Ménude.

¹Commission Nationale d'Aménagement Cinématographique

Contact : Pascal Barbier 06 67 81 14 35
Patrick Gaborit 07 83 82 52 49